

Aspects de l'intervention au Kosovo

Les textes qui suivent ne traitent pas directement de la situation actuelle au Kosovo, qui résulte de l'intervention militaire de pays membres de l'OTAN au printemps 1999 et demeure incertaine. Ils reviennent d'un côté sur différents aspects de cette intervention, qui représente à beaucoup d'égards un tournant dans les relations internationales qui ont suivi la disparition de l'URSS. L'heure est à la reconstruction et à la recherche d'un statut définitif pour le Kosovo, dont le maintien comme entité autonome et pluriethnique dans le cadre de la République Yougoslave apparaît bien aléatoire. Mais il ne paraît pas inutile de s'interroger, avec un certain recul, sur quelques enseignements que l'on peut tirer de l'intervention proprement dite. Ils se projettent d'un autre côté dans un avenir encore virtuel, avec trois points de vue différents sur les perspectives ouvertes par un Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est, qui place les problèmes du Kosovo dans un contexte pacifique et multilatéral.

L'intervention militaire a, quant à elle, soulevé de multiples problèmes qui demeurent pleinement actuels, au-delà des circonstances qui les ont vu naître. On se souvient des débats à propos de la légalité de l'intervention armée, qui ne pouvait se fonder sur une autorisation du Conseil de sécurité et a été entreprise sur des bases juridiques incertaines. Ils ont été suffisamment riches pour que l'on n'y revienne pas ici. En revanche, l'action des pays membres de l'OTAN a correspondu à un exercice pratique de diplomatie coercitive, avec des succès variés. D'un côté, force est en définitive restée à la loi définie par les instances otaniennes, entérinée par le G 8 et sanctionnée par la Résolution 1244 du Conseil de sécurité (10 juin 1999). De l'autre, la réalisation des objectifs politiques définis – permettre la coexistence paisible des différentes communautés du Kosovo dans un contexte qui assure la stabilité de la région – apparaît encore lointaine, et la tâche ardue.

Opération de pays membres de l'OTAN plus que de l'organisation elle-même, a-t-on écrit : c'est qu'en effet la relation entre les États membres dans la détermination de l'action comme dans sa conduite n'apparaît pas moins importante que leurs rapports avec l'organisation, considérée comme une entité distincte et en partie autonome. Les relations entre la France, l'OTAN et l'ONU l'illustrent. De ce point de vue, l'OTAN en sort-elle renforcée ou affaiblie ? Elle est apparue beaucoup plus comme un outil militaire que comme une instance politique, et la sortie de crise n'a pu être réalisée que par un retour aux Nations Unies, avec le concours de la Russie, qui, plus heureuse que l'URSS sur ce point, a pu obtenir la présence de troupes

sur place dans le cadre de la KFOR. La volonté de l'Union européenne de se doter d'une force d'action autonome, même dans le cadre de l'OTAN, entreprise sans doute accélérée par les leçons du Kosovo, exprime bien cette ambiguïté.

Sur un plan plus franco-français, on peut s'interroger sur les conditions du recours à la force, de façon générale au regard des prérogatives du Parlement, de façon plus conjoncturelle dans le cadre de la cohabitation qui met à l'épreuve la convergence des compétences présidentielles et gouvernementales. Plus visibles que ces considérations institutionnelles néanmoins, le rôle des médias et la manière dont ils ont traité la crise, dans un cadre très ambigu, puisqu'il n'était pas officiellement celui d'une guerre mais n'en imposait pas moins de solides contraintes à l'expression des opinions, ou à la direction de la conscience publique. L'exercice apparaît maintenant assez bien rôdé, spécialement après la guerre du Golfe, qui fait approuver par des sondages des interventions extérieures justifiées par des considérations altruistes. Tout ceci participe d'une évolution au terme de laquelle la paix n'est pas une valeur suprême, mais la juste paix, qui peut exiger engagement et action militaires, assortis cependant de certaines limites dont la frontière n'est pas exactement tracée, sinon au coup par coup.

Les diverses études qui suivent ne permettent pas de construire une doctrine cohérente de l'intervention d'humanité, de ses fondements, de ses moyens, de ses limites, alors qu'elle a été comme le sens caché de cette affaire. Tout au contraire, l'intervention au Kosovo paraît marquée par l'empirisme, l'ajustement permanent et l'incertitude sur les motivations comme sur les objectifs. On peut le regretter. Sans doute est-il naturel que l'événement impose des réponses singulières et en partie improvisées et les multiples errements constatés participent à « *l'indétermination de la conduite diplomatico-stratégique* » analysée de longue date par Raymond Aron. Mais on aurait pu chercher à faire plus vite et plus complètement la théorie de la pratique, alors que celle-ci a plutôt été presque immédiatement remise en cause par la situation au Timor oriental puis en Tchétchénie.

Il est possible qu'il ne s'agisse que d'une intervention de caractère exceptionnel, sans exemplarité et sans avenir. Cette singularité même illustre alors entre autres choses le manque actuel de perspectives générales en matière de sécurité internationale, de sécurité de l'Europe dans son ensemble, de concept organisateur de sécurité pour la construction communautaire, en bref de vision de la société internationale, absence qui contraste avec les certitudes rassurantes des années de l'affrontement Est-Ouest. Mais on savait déjà que les difficultés commencent avec le succès. Conclure avec plusieurs points de vue sur le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est permet toutefois d'ouvrir le débat sur l'un des chantiers les plus urgents de la construction de la paix.